

**Séance du Conseil de Ville  
du 14 décembre 2020, à 18 heures  
Halle des Expositions - Procès-verbal no 32 / 2020**

1. Communications
2. Appel
3. Questions orales
4. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - Mme Sarah Almeida Félix Tajés et son époux M. Lucas Tajés Romar
  - M. Kamal Azzaoui
  - M. Thamer Mamoori et ses enfants Tiba et Adam Mamoori
  - M. Stéphane Angel
5. Message au Corps électoral relatif à la modification du Plan d'aménagement local destiné au projet de déchèterie aux Prés-Roses
6. Crédits pour des investissements à réaliser en 2021 (limite de CHF 20'001.- à CHF 200'000.-)
7. Crédit-cadre de CHF 2'100'000.- HT des Services industriels pour la réalisation de centrales photovoltaïques à Delémont
8. Crédit-cadre de Fr. 1'910'000.- pour le financement de la première phase du redéploiement du centre d'entretien des travaux publics, soit l'acquisition d'une parcelle de 3'292 m<sup>2</sup> à la rue de la Communance et la construction à court terme d'une nouvelle serre
9. Crédit-cadre 2021-2027 de CHF 1'514'000.- HT des Services industriels pour le déploiement du Smart-metering selon les obligations de la législation fédérale
10. Crédit de Fr. 212'000.- pour l'organisation d'un concours de projets pour une nouvelle passerelle reliant le Centre-ville au secteur Gare Sud
11. Développement de la motion 5.13/20 - "Appliquons des critères d'adjudication de développement durable", PS, M. Maël Bourquard
12. Réponse au postulat 4.01/20 - "Pour la mise en place d'une politique des aînés. (Delémont, une ville où il fait bon prendre sa retraite.)", PLR, M. Michel Friche
13. Réponse au postulat 4.02/20 - "Projet pilote de tarification de la mobilité à Delémont", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
14. Réponse à la motion 5.03/20 - "Bruits routiers : si on tentait de mettre les bœufs devant la charrue", PS, M. Marc Ribeaud
15. Election du Bureau pour l'année 2021
  - présidence
  - 1<sup>ère</sup> vice-présidence
  - 2<sup>e</sup> vice-présidence
  - scrutateur 1
  - scrutateur 2
16. Divers

## 1. **COMMUNICATIONS**

**M. Rémy Meury**, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il informe que les drapeaux Jura-Moutier seront distribués en cours de séance. L'opération communale est un succès, dû à la publicité indirecte faite à cette action par le groupe Ensemble prévôtois au Conseil de Ville de Moutier, dont la motion déposée a fait parler de l'initiative delémontaine. De plus, M. Meury informe que le budget communal 2021 sera présenté en janvier prochain, avec l'accord du Délégué aux affaires communales.

M. Meury communique la démission de M. Olivier Etique, suppléant PLR, qui sera remplacé par M. Pierre Xavier Meury. En outre, en raison de ses futures responsabilités au Parlement jurassien, M. Meury démissionnera également du Conseil de Ville à fin décembre 2020.

## 2. APPEL

41 membres sont présents.

### **Conseil de Ville**

M. Rémy **Meury**, président, Mme Florine **Jardin**, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, Mme Gaëlle **Frossard**, 2<sup>e</sup> vice-présidente, MM. Khelaf **Kerkour** et Pascal **Domont**, scrutateurs.

Mme, M., Iskander **Ali**, Christophe **Badertscher**, Marie **Blandino**, Jeanne **Boillat**, Pierre **Brulhart**, Pierre **Chételat**, Sophie **Chevrey-Schaller**, Patrick **Claude**, Jérôme **Corbat**, Laurent **Crevoisier**, Pierre-Alain **Fleury**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Christophe **Günter**, Besim **Hoxha**, Alexandre **Kaiser**, Thierry **Kamber**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Célien **Milani**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Claude **Noirjean**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Magali **Rohner**, Jude **Schindelholz**, Tania **Schindelholz**, Thérèse **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Gabriel **Villemin**.

### Sont excusés et remplacés

Mme Camille Borruat est remplacée par M. Jean-François **Gigon**

M. Théo Burri est remplacé par M. Vincent **Nicoulin**

M. Gaëtan Farron est remplacé par M. Grégoire **Mertenat**

Mme Laurence Studer est remplacée par M. Michel **Rottet**

M. Mehmet Suvat est remplacé par M. Maël **Bourquard**

### **Conseil communal**

- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- Mme Esther **Gelso**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

### **Chancellerie communale, huissier**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Roland **Moritz**, huissier

## 3. QUESTIONS ORALES

**Mme Thérèse Schindelholz**, PCSI, revenant sur la Journée internationale pour l'élimination de la violence envers les femmes, indique que l'application *Eyes up*, couvrant la Suisse romande, permet de signaler les cas de harcèlement, de menaces ou de tout comportement indécent. Aussi, Mme Schindelholz demande si la Commune accepterait de la promouvoir sur son site internet et dans les écoles supérieures notamment.

**Mme Esther Gelso** informe que cette application est citée dans le rapport final de la Ville traitant du harcèlement de rue, document remis aux écoles. Il figurera sur le nouveau site internet et les applications y seront référencées. Des dénonciations pourront se faire en ligne.

**Mme Thérèse Schindelholz** est satisfaite.

**Mme Jeanne Boillat**, PS, rapporte le mécontentement des résidents de Clair-Logis transférés à l'EMS Sorne, qui n'ont pu emmener aucun mobilier. Le Conseil communal a-t-il réagi et invité les responsables de la nouvelle infrastructure à autoriser les futurs locataires à personnaliser leur chambre, dans le respect des contraintes sanitaires et de celles liées aux services ?

**Mme Esther Gelso** indique que cette question dépendra de l'organisation de la future direction. Si la personnalisation d'une chambre EMS sera possible, ce ne sera pas le cas d'une unité UVP. Pour rappel, les résidents de Clair-Logis occupaient un studio et ont été transférés dans une chambre, ce qui réduit l'ameublement. A noter que tout changement d'occupant implique la désinfection de la chambre pour mise à disposition le plus rapidement possible.

**Mme Jeanne Boillat** est satisfaite.

**M. Pascal Domont**, PLR, souhaite savoir si la Ville, dont certains bâtiments sont chauffés par des systèmes à pellets, collabore avec des producteurs locaux. De plus, les pellets sont-ils de production jurassienne ?

**Mme Murielle Macchi-Berdat** précise que les soumissions en marché public de l'époque comportaient un critère lié au développement durable et à la production locale. En l'occurrence, la Ville travaille avec un

producteur jurassien garantissant des pellets régionaux. Malheureusement, l'incendie qu'a subi cette entreprise l'oblige à s'approvisionner temporairement ailleurs. En Suisse, d'autres fournisseurs offrent des garanties de pellets en termes de qualité, de provenance ou de traçabilité. Pour l'avenir, la Ville entend développer le chauffage à distance, sous une forme de géothermie ou de bois, pour lequel un partenariat avec la Bourgeoisie existe. Son potentiel en matière de fourniture de bois est encore à déterminer.

**M. Pascal Domont** est satisfait.

**M. Christophe Badertscher**, PS, s'agissant de l'octroi d'un crédit cantonal de Fr. 750'000.- à l'Association du commerce jurassien pour l'émission de bons d'achats bénéficiant d'un rabais de 15 %, indique que la valeur globale des bons atteindra 5 millions de francs. Si l'action est favorable aux commerçants, elle pose problème concernant les clients qui peuvent acquérir jusqu'à Fr. 2'000.- de bons, bénéficiant ainsi d'un rabais de Fr. 300.- financé par le budget cantonal. De l'avis de M. Badertscher, ce système favorise les personnes aisées. Aussi, le Conseil communal estime-t-il que cette action présente le risque de privilégier les ménages les plus riches au détriment des plus pauvres ? Si tel est le cas, l'Exécutif prévoit-il des solutions pour remédier localement à ce problème ?

**M. Damien Chappuis**, maire, salue cette démarche cantonale visant à soutenir les commerces locaux. Par ailleurs, le Conseil communal avait mené une réflexion en vue d'une action similaire au premier semestre 2020, favorisant les bons delémontains. Au vu des risques de favoriser la classe aisée, l'Exécutif a abandonné cette action. Toutefois, en fin d'année 2020, les Delémontains recevront un présent de l'Exécutif, quelle que soit leur situation financière.

**M. Christophe Badertscher** est satisfait.

**M. Patrick Frein**, PDC-JDC, rapporte la mise en consultation, par le Gouvernement, de l'avant-projet de loi posant le principe de l'interdiction du cumul entre une fonction exécutive et un rôle de représentant de l'Etat au sein des organes de direction de personnes morales auxquels l'Etat participe. Cette disposition d'incompatibilité vise à renforcer l'indépendance des ministres, à dépolitiser les participations de l'Etat dans l'intérêt d'une bonne gouvernance de l'entreprise publique, d'éviter des conflits d'intérêt et de répondre aux principes de bonne gouvernance. Le Conseil communal envisage-t-il de remettre en question les mandats effectués par ses membres dans des conseils d'administration, de fondation ou de sociétés ?

**M. Damien Chappuis**, maire, informe que l'Exécutif s'est penché récemment sur la liste de ses délégations et représentations, disponible sur le site internet de la Ville. Déterminer la limite au-delà de laquelle un conflit d'intérêts se crée s'avère difficile. En effet, les membres du Conseil communal représentent la Ville dans des conseils d'administration ou de fondation, dans des associations où l'ensemble d'un groupement de communes est représenté, en vue d'une représentation équitable des communes. Retirer aux Exécutifs le droit d'assister à ces conseils d'administration semble inopportun. En revanche, une action en qualité de Delémontains serait discutable car conférant un poids trop fort en regard du rôle à assumer au niveau de la Municipalité. Dans ce cas, cette tâche serait probablement confiée aux chefs de service ou responsables d'unité. Le Conseil communal attend la décision du Parlement sur cette loi qui, en cas d'acceptation, ferait office de droit supérieur. Dans ce cas, elle s'appliquerait au niveau communal également et l'Exécutif continuera d'être présent aux rencontres pour lesquelles aucun conflit d'intérêts ne semble exister.

**M. Patrick Frein** est satisfait.

**M. Pierre Chételat**, PLR, relève le rôle que jouent les commerçants delémontains en cette période de crise sanitaire et leur effort financier conséquent. Il souhaiterait savoir si le Conseil communal a analysé les entreprises, dont certaines ont touché des aides. La distribution de bons delémontains à la population lui semble insuffisamment efficace parce qu'elle n'est pas ciblée et que les commerçants en ont urgemment besoin. Le Conseil communal peut-il commenter cette question ?

**M. Damien Chappuis**, maire, rappelle les règles édictées par la Confédération, auxquelles les cantons se soumettent, étant compétents pour en imposer d'autres, plus strictes, aux communes. Ces dernières peuvent également en fixer. Le Conseil communal est pleinement conscient des difficultés rencontrées par les commerces, les entreprises et les citoyens. Dans le but de déterminer des mesures ciblées, M. Chappuis suggère d'attendre les décisions supérieures. De plus, il relève la difficulté de déterminer les actions les plus adaptées. En réponse à la question posée, le Conseil communal ne dispose pas d'analyse précise des entreprises mais les Services industriels notamment, en contact direct avec les commerces et entreprises, peuvent offrir des facilités de paiement de factures. Des mesures supplémentaires pourraient s'imposer début 2021 si les Autorités supérieures n'en prévoient pas d'autres.

**M. Pierre Chételat** est partiellement satisfait.

**M. Olivier Montavon**, PDC-JDC, indique que, selon ses renseignements, les fournitures de l'éclairage public proviendraient exclusivement de Chine, en dépit de l'importance qu'accordent les Autorités au "consommer

local". Selon l'Office fédéral de l'énergie, deux entreprises (suisse et allemande) produisent des LED pour l'éclairage public. Le Conseil communal a-t-il évalué l'achat de LED de provenance suisse ou allemande dans le cadre du projet Voie lactée ?

**Mme Murielle Macchi-Berdat** informe que l'entreprise Elektron a remporté en son temps l'appel d'offres réalisé par les Services industriels, selon des critères qualitatifs, de provenance, de développement durable ou de références régionales. Comme le déploiement s'effectuait sur plusieurs années, la Ville souhaitait la garantie d'un matériel durable et disponible ultérieurement, pour le remplacement de LED entre autres. Pour l'éclairage public, les fournisseurs sont peu nombreux. Tout comme pour les panneaux photovoltaïques, les LED proviennent principalement de Chine. Dans leurs appels d'offres, les Services industriels accordent de l'importance aux critères susmentionnés.

**M. Olivier Montavon** est satisfait.

**M. Grégoire Monin**, PS, estime que les aménagements qui seront réalisés dans le quartier de la Poste offrent l'opportunité de mettre en œuvre la motion 5.13/19 - Place aux femmes dans les rues et places de la ville". Dans ce cadre, il souhaite connaître le processus d'attribution d'un nom à une place ou à une rue. De plus, il demande si le Conseil communal attribuera aux espaces publics de ce secteur des noms de femmes.

**M. Ernest Borruat** indique que ce processus est mené conjointement par le Service UETP et le Bureau des impôts et du cadastre. Les Autorités cantonales et d'autres associations ont déjà fourni des noms de personnalités féminines ayant laissé leur empreinte à Delémont notamment. La liste est en cours d'élaboration, certains noms faisant l'objet d'une sélection, alors que d'autres nécessitent des recherches complémentaires pour la constitution du dossier. Elle sera soumise au Conseil communal pour un choix. En l'occurrence, pour les espaces en question, un nom de femme sera retenu.

**M. Grégoire Monin** est satisfait.

#### 4. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

**DECISION :** les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Sarah Almeida Félix Tajés et son époux M. Lucas Tajés Romar
- M. Kamal Azzaoui
- M. Thamer Mamoori et ses enfants Tiba et Adam Mamoori
- M. Stéphane Angel

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

#### 5. MESSAGE AU CORPS ÉLECTORAL RELATIF À LA MODIFICATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL DESTINÉ AU PROJET DE DÉCHÈTERIE AUX PRÉS-ROSES

**M. Ernest Borruat** informe que, dans le cadre de ce dossier, l'Exécutif a traité les conventions à signer avec les opposants au projet. Leurs oppositions seront levées en cas d'accord du Conseil de Ville sur ce changement d'affectation qui permettra à la Ville de disposer d'un lieu pour y installer une déchèterie, qu'elle soit sa propriété ou celle du SEOD. La Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics a préavisé favorablement ce message qui concrétisera le projet de déchèterie communale ou régionale.

**M. Pierre Chételat**, PLR, regrette ce projet du Conseil communal, alors que d'autres localités possédant une déchèterie acceptent d'y intégrer Delémont, qui pourrait prendre des parts dans la société Go Tri Sàrl de Develier, ce qui lui conférerait une maîtrise partielle du dossier. De plus, le message ne mentionne pas le coût de l'infrastructure ou de l'acquisition des terrains. Il déplore les années d'études et de dépenses, en rappelant que la déchèterie d'Yverdon faisait figure d'exemple, étant une société anonyme reconnue d'utilité publique, fournissant des services et prestations de proximité pour un périmètre de 62 communes du Nord vaudois. M. Chételat indique que Develier et Porrentruy font confiance à un entrepreneur au bénéfice de plus de 40 ans d'expérience dans le domaine. La collaboration avec cette entreprise offrirait un partenariat public-privé, d'autant que les fonds injectés par la Ville dans le SEOD sont irrécupérables. Par ailleurs, certains propriétaires des terrains en question ne sont pas favorables à la création d'une aire d'accueil des Gens du voyage, qui n'est pas mentionnée dans le titre du message. Il déplore la façon dont la surface a été morcelée, qu'il qualifie de honteuse. A son sens, les surfaces seront utilisées à mauvais escient et les parcelles voisines subiront une forte moins-value qui méritera d'être indemnisée. Dans ces circonstances, M. Chételat informe que son groupe refusera l'entrée en matière.

**M. Pierre Brulhart**, PS, rapporte que son groupe acceptera le message, estimant que la déchèterie doit rester en mains publiques (Commune ou SEOD). Par ailleurs, si la notion d'aire d'accueil des Gens du

voyage figure presque uniquement dans les modifications du règlement communal sur les constructions, cette modification découle d'une demande cantonale au moment de l'examen préalable, raison de l'explication complémentaire fournie par le Conseil communal. A noter que l'éventuelle implantation de cette aire n'est pas du ressort de la Commune mais du Gouvernement jurassien. De plus, M. Brulhart estime utile que les Autorités, par le biais de cette votation, informent sur la gestion des déchets. S'agissant du système sur appel, le groupe socialiste souhaite un complément sur les intentions du Conseil communal (destinataires, coûts et financement). Toute information pourra être relayée à la population dans le cadre de la campagne sur cette votation. Quant aux accords avec les propriétaires, s'ils sont désormais finalisés, la phrase "ou sont en voie de finalisation" peut être retirée.

**M. Michel Rottet**, UDC, demande si la future aire d'accueil des Gens du voyage aux Prés-Roses relève d'une obligation imposée par la Confédération ou s'il s'agit d'un geste humaniste des Autorités.

**Mme Suzanne Maitre-Schindelholz**, PCSI, indique que son groupe acceptera le message et se réjouit que le Conseil communal ait compris la nécessité d'une déchèterie pour Delémont. Si le partenariat public-privé est attrayant, la gestion des déchets relève d'une tâche communale s'avérant lucrative si elle est bien gérée. De l'avis de Mme Maitre-Schindelholz, le projet de Porrentruy ne bénéficie pas des mêmes conditions qu'à Delémont. Elle souhaite que la votation assure un progrès rapide dans la création de la déchèterie, avec ou sans le SEOD. En particulier, Mme Maitre-Schindelholz se dit satisfaite qu'apparaisse la notion de système sur appel, qui répond à une nécessité, tout du moins au début du fonctionnement d'une déchèterie. Certaines sociétés ou associations sont disposées à aider, notamment les scouts ou Caritas. Quant à l'aire d'accueil des Gens du voyage, elle fait débat depuis de nombreuses années dans ce secteur.

**Mme Tania Schindelholz**, Alternative de gauche, rapporte que son groupe dans sa majorité acceptera ce message, même si le projet de déchèterie nécessite des éclaircissements. Toutefois, l'implantation de l'aire d'accueil à côté de cette infrastructure lui semble peu opportune. En revanche, elle reconnaît que l'intégration de la notion d'aire d'accueil dans un règlement représente un avancement conséquent dans ce dossier. Finalement, elle s'interroge sur le fonctionnement du système sur appel, rendu nécessaire pour les personnes sans moyens de locomotion.

**M. Ernest Borruat** met en évidence les lois fédérale et cantonale en la matière stipulant que la gestion des déchets doit être maintenue en mains publiques. Les quelque 400 m<sup>2</sup> de terrain effectivement retirés à un agriculteur font l'objet d'une convention réglant une compensation favorable avec du terrain communal non utile pour la Ville et qui sera mis en valeur. Quant au système sur appel, il devrait faire l'objet d'un partenariat avec Caritas éventuellement, par l'intermédiaire de vélos cargos, qui fera l'objet d'une faible rémunération. De plus, la Ville entend acquérir un véhicule électrique de petite taille, qui pourrait aussi être utilisé pour ce système sur appel. M. Borruat accepte la suppression de texte suggéré par M. Brulhart en ce qui concerne les accords avec les propriétaires. L'inscription de l'aire d'accueil rendra la zone compatible avec son éventuelle affectation future. A noter qu'à l'origine, chaque canton devait organiser une aire d'accueil pour les Gens du voyage, alors qu'aujourd'hui seuls dix cantons devront en disposer. La Ville préfère donc la prévoir pour éviter, le cas échéant, une votation ultérieure du peuple. M. Borruat précise que le message ne concerne pas la création de la déchèterie mais le changement de zone. Son acceptation conduira à d'autres actions, selon les événements futurs.

**DECISION** : l'entrée en matière est acceptée par 32 voix contre 7.

**M. Pierre Chételat**, PLR, dans le préambule, suggère de supprimer les deux dernières phrases du second paragraphe. Dans le dernier, il propose de retirer la dernière phrase, estimant que les trois ronds-points prévus compliqueront le trafic aux heures de pointe. D'autre part, il relève qu'à cet endroit, un îlot est en construction, ce qui trahit selon lui un manque de coordination avec le Canton.

**M. Pierre Brulhart**, PS, informe que son groupe refusera ces deux propositions, estimant que la notion d'aire d'accueil doit être maintenue y compris dans le règlement communal sur les constructions, dans un souci de clarté, d'autant que la décision est du ressort de l'Autorité cantonale.

**M. Pierre Chételat**, PLR, n'est pas d'accord avec cette affirmation. A son sens, le peuple est compétent en matière d'aménagement de son territoire et le Canton ne peut rien lui imposer.

**M. Pierre Brulhart**, PS, indique que la procédure en question est fixée par la fiche U075 - Aire pour les Gens du voyage du Plan directeur cantonal. Elle est soumise à la procédure de plan spécial cantonal qui est effectivement du ressort du Canton et non du Conseil de Ville.

**M. Jérôme Corbat**, Alternative de gauche, relève l'effort de clarté de l'Exécutif afin que la population vote en toute connaissance. Il agit de même de façon rationnelle en évitant, le cas échéant, une seconde votation. Il estime l'intervention de M. Chételat déplacée vu que ce dernier reproche souvent au Conseil communal son manque de transparence.

**M. Ernest Borruat** met en évidence les nouvelles liaisons de mobilité douce desservant le camping via les Prés-Roses par les Vies-Ste-Catherine. L'accès à la déchèterie en voiture se fera par les voies réservées au trafic routier. Il ne comprend donc pas la suppression de texte demandée par M. Chételat.

**DECISION** : la modification de M. Pierre Chételat de supprimer, à la fin du 2<sup>e</sup> paragraphe du préambule, les phrases "Il pourrait le cas échéant recevoir l'aire d'accueil des Gens du voyage comme le prévoit le plan directeur cantonal. La modification du PZ et du RCC permet ainsi la réalisation de cette aire d'accueil à Delémont sur le site des Prés-Roses." est refusée par 29 voix contre 8.

**DECISION** : la proposition de M. Pierre Chételat de supprimer la dernière phrase du 4<sup>e</sup> paragraphe "Ces nouvelles liaisons seront naturellement extrêmement utiles et très bien adaptées pour accéder à la future déchèterie." est refusée par 30 voix contre 7.

**M. Pierre Chételat**, PLR, au chapitre 2.2, dans un souci de cohérence, suggère de retirer le texte "puisque'une telle infrastructure fait cruellement défaut depuis de nombreuses années" et de rajouter "malgré le fait que l'argent des citoyennes et citoyens de Delémont ne peut être récupéré du SEOD pour financer le projet".

**M. Ernest Borruat** met en exergue la collaboration à mener avec le SEOD, dont l'étude se situe en phase de détermination de prestations à la carte. Le Conseil communal s'est déclaré favorable à toutes les prestations prévues par le SEOD (ramassage, prise en charge des DUC, écopoints et accès à une déchèterie). La présente votation concerne un changement de zone alors que tout reste ouvert pour une collaboration avec le SEOD, dont l'intention consiste en la création d'une déchèterie.

**DECISION** : la proposition de M. Pierre Chételat de retirer au chapitre 2.2 le texte "puisque'une telle infrastructure fait cruellement défaut depuis de nombreuses années." et de rajouter "malgré le fait que l'argent des citoyennes et citoyens de Delémont ne peut être récupéré du SEOD pour financer le projet." est refusée par 29 voix contre 5.

**M. Pierre Chételat**, PLR, au 2<sup>e</sup> paragraphe du chapitre 3.1, suggère de remplacer le texte "débuter dans les trois ans dès l'entrée en force de la décision d'approbation du changement d'affectation" par "être réalisés jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2024".

**M. Ernest Borruat** suggère de refuser cette modification, étant donné que le calendrier proposé ne peut être assuré, vu les éventuels cas d'opposition.

**DECISION** : la proposition de M. Pierre Chételat, au 2<sup>e</sup> paragraphe du chapitre 3.1, de remplacer le texte "débuter dans les trois ans dès l'entrée en force de la décision d'approbation du changement d'affectation" par "être réalisés jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2024." est refusée par 27 voix contre 6.

**M. Pierre Brulhart**, PS, propose de retirer de la dernière phrase du premier paragraphe du chapitre 5 le texte "ou sont en voie de finalisation" et demande confirmation que tous les accords ont pu être passés avec les propriétaires et partenaires concernés.

**M. Ernest Borruat** précise que le Conseil communal, dans sa séance du 14 décembre 2020, a homologué les conventions découlant du retrait d'oppositions si ce projet est accepté par le peuple et mis en œuvre. La suppression est donc opportune.

**DECISION** : la proposition de M. Pierre Brulhart de retirer de la dernière phrase du premier paragraphe du chapitre 5 le texte "ou sont en voie de finalisation" est acceptée par 34 voix contre 3.

**M. Pierre Chételat**, PLR, demande la suppression, aux articles 333 et 334 du règlement sur les constructions, de l'aire d'accueil des Gens du voyage.

**M. Pierre Brulhart**, PS, refuse cette modification, qui reviendrait à maintenir le règlement sur les constructions tel quel.

**M. Ernest Borruat** précise que, dans un esprit de transparence, cette notion doit figurer dans le règlement en question, ce qui permettra à la population de voter en toute connaissance de cause. De plus, l'obligation découle du droit supérieur.

**M. Marc Ribeaud**, PS, revenant sur les propos antérieurs de M. Brulhart concernant la fiche U075 du Plan directeur cantonal, se demande qui en finalité a la compétence de décider. En l'occurrence, si elle revient au Canton, pourquoi faut-il voter ? Cet état de fait pose problème et M. Ribeaud souhaite l'écartier.

**M. Michel Rottet**, UDC, estime que le titre du message devrait faire mention de l'aire d'accueil des Gens du voyage, par transparence vis-à-vis du peuple.

**M. Jérôme Corbat**, Alternative de gauche, s'étonne des discussions en cours, vu que le message vise l'implantation d'une déchèterie. Il invite donc à ne pas dévier du sujet.

**M. Ernest Borruat** répète qu'un droit supérieur décidera de l'implantation d'une aire d'accueil pour les Gens du voyage. Aussi, le Conseil communal propose d'agir par anticipation en spécifiant que, le cas échéant, la Ville est prête à l'accueillir dans le secteur en question, plutôt que de se la voir imposer ailleurs.

**DECISION** : **la proposition de M. Pierre Chételat de supprimer aux articles 333 et 334 du règlement sur les constructions la notion d'aire d'accueil des Gens du voyage est refusée par 28 voix contre 9.**

**M. Pierre Chételat**, PLR, estime que par souci de cohérence et de transparence, le titre du message au Corps électoral doit comporter la notion d'aire d'accueil des Gens du voyage. Il suggère de rédiger le titre du message comme suit : "Modification du plan d'aménagement local destiné au projet de déchèterie et aire d'accueil des Gens du voyage aux Prés-Roses".

**M. Jérôme Corbat**, Alternative de gauche, réitère ses propos antérieurs en ce sens que le débat concerne un changement de zone pour accueillir une déchèterie et non une aire d'accueil dont l'installation n'est encore pas décidée. En effet, parmi les 26 cantons suisses, seuls dix devront en prévoir une. A son avis, la proposition du PLR reviendrait à manipuler l'électorat.

**M. Pierre Brulhart**, PS, insiste sur le fait que la population votera sur la possible réalisation d'une déchèterie sur cette zone-là et non sur la réalisation d'une aire d'accueil des Gens du voyage, qui dépend d'une décision cantonale et fédérale. Son insertion dans le règlement communal sur les constructions et dans le Plan de zone n'a pas de conséquences sur sa réalisation.

**DECISION** : **la proposition de M. Pierre Chételat de modifier le titre du message comme suit : "Modification du plan d'aménagement local destiné au projet de déchèterie et aire d'accueil des Gens du voyage aux Prés-Roses" est refusée par 29 voix contre 9.**

**DECISION FINALE** : **le message au Corps électoral relatif à la modification du Plan d'aménagement local destiné au projet de déchèterie aux Prés-Roses est accepté par 34 voix contre 7.**

## **6. CRÉDITS POUR DES INVESTISSEMENTS À RÉALISER EN 2021 (LIMITE DE CHF 20'001.- À CHF 200'000.-)**

**M. Damien Chappuis**, maire, estime que la limite inférieure de ces investissements, fixée par le Parlement, est trop basse pour Delémont, alors que le Conseil communal en a fixé la limite supérieure. Par cette liste d'investissements, l'Exécutif entend obtenir l'accord du Conseil de Ville sur des dépenses sans portée politique. Vu l'introduction en 2020 du MCH2, des adaptations peuvent encore intervenir. D'autre part, le budget 2021 sera présenté en janvier prochain, en raison d'informations transmises tardivement mais la présente liste ne doit pas forcément être soumise en même temps. Pour chaque investissement figurent l'amortissement et les intérêts, représentant globalement Fr. 116'620.-, intégrés dans les futurs budgets de fonctionnement. En moyenne, l'amortissement s'approche des 9 % alors que le taux d'intérêt est fixé à 3 %.

### **A) Achat de mobilier éphémère « Centre-ville Plus » et financement de projets afin de revitaliser les activités commerciales notamment - Suite du projet - Phase 2, pour un montant de CHF 100'000.-**

**M. Michel Friche**, PLR, non convaincu de l'aménagement éphémère de l'avenue de la Gare, tout comme les commerçants, est d'avis que la circulation n'y est pas optimale, d'autant que cette route sera doublée par le nouvel axe Postimmobilier-Maltière-Cras-des-Moulins-Vieille Ville. De telles mesures peuvent se justifier dans les grandes localités, au contraire de Delémont où la densité piétonnière est moins importante et où les commerces sont dispersés dans différentes zones. De l'avis de M. Friche, d'autres mesures moins onéreuses garantissent la sécurité du trafic motorisé et piétonnier dans ce secteur. Son groupe refusera donc cet investissement.

**M. Ernest Borruat** informe que cette dépense servira à compléter l'offre actuelle. Si les échos parvenus à M. Friche sont négatifs, les commerçants, par l'intermédiaire de la Commission Centre ville Plus, ont manifesté leur satisfaction. Le présent crédit permettra d'équiper la rue de la Maltière et celle de la Molière pour favoriser l'arrêt des clients. Si les commerces sont dispersés, de telles aires sont dès lors appropriées.

**DECISION** : l'achat de mobilier éphémère « Centre-ville Plus » et le financement de projets afin de revitaliser les activités commerciales notamment - Suite du projet - Phase 2, pour un montant de CHF 100'000.-, sont acceptés par 31 voix contre 7.

- B) Financement du projet d'ouvrage pour l'assainissement de la décharge du Vorbourg, pour un montant de CHF 30'000.-

**DECISION** : le financement du projet d'ouvrage pour l'assainissement de la décharge du Vorbourg, pour un montant de CHF 30'000.-, est accepté par 36 voix contre 1.

- C) Remplacement de la tondeuse hélicoïdale à 3 éléments, pour un montant de CHF 45'000.-

**DECISION** : le remplacement de la tondeuse hélicoïdale à 3 éléments, pour un montant de CHF 45'000.-, est accepté par 37 voix contre 1.

- D) Aménagements à Circosphère, pour un montant de CHF 150'000.-

**DECISION** : les aménagements à Circosphère, pour un montant de CHF 150'000.-, sont acceptés par 39 voix contre 2.

- E) Achat d'un véhicule électrique multiusage adapté aux petites rues et respectant l'environnement, pour un montant de CHF 55'000.-

**DECISION** : l'achat d'un véhicule électrique multiusage adapté aux petites rues et respectant l'environnement, pour un montant de CHF 55'000.-, est accepté par 39 voix contre 1.

- F) Etude pour l'assainissement du pont de la Maltière ainsi que pour le réaménagement des espaces publics de part et d'autre du pont, pour un montant de CHF 110'000.-

**M. Michel Friche**, PLR, favorable à l'assainissement du pont de la Maltière, estime qu'il mérite une remise en état et une valorisation touristique. Toutefois, il s'interroge sur le montant de la dépense pour l'étude préalable à la réalisation des travaux. A son sens, cet investissement est surévalué et non adapté à la situation financière future de la Ville. Les études liées à des investissements communaux sont toujours plus onéreuses et une part devrait être conduite par le Service UETP, vu ses effectifs et compétences désormais suffisants. Cependant, M. Friche ne s'oppose pas aux mandats externes, surtout en période de conjoncture économique difficile. Le groupe PLR accepte donc ce crédit mais invite le Conseil communal à plus de modération dans l'utilisation des deniers publics pour des études.

**Mme Céline Robert-Charrue Linder**, Alternative de gauche, favorable à la remise en valeur de ce pont inscrit au patrimoine historique, suggère de préciser dans l'arrêté que les travaux seront réalisés en concertation avec l'Office cantonal de la culture, vu l'importance de la rénovation.

**M. Marc Ribeaud**, PS, favorable au crédit, rappelle la question soulevée antérieurement par la CGVC s'agissant des études, dont le coût semblait conséquent lorsqu'elles sont considérées individuellement. Une analyse sur 10 ans avait démontré que ces montants étaient nettement inférieurs à 10 % des travaux réalisés à la suite de ces études. En outre, M. Ribeaud demande comment cette rénovation s'intégrera dans le projet *Delémont marée basse*, vu que la zone en question fera elle aussi l'objet de travaux.

**M. Ernest Borruat** indique que la rénovation sera coordonnée avec les travaux de *Delémont marée basse Centre-amont*, démarrant prochainement. En l'occurrence, l'étude d'assainissement est prévue avant, que le Service UETP ne pourra pas réaliser, ne disposant pas des appareils nécessaires. Le coût de l'étude comprend également l'évaluation d'espaces à aménager aux abords du pont et une remise en état d'origine du secteur.

**DECISION** : la proposition de Mme Céline Robert-Charrue Linder d'ajouter dans l'arrêté un nouvel alinéa 2 avec la teneur suivante : "Ces travaux seront réalisés en concertation avec l'Office cantonal de la culture OCC" est acceptée par 26 voix contre 8.

- G) Changement des échelles d'accès à la Sorne, pour un montant de CHF 80'000.-

**DECISION** : le changement des échelles d'accès à la Sorne, pour un montant de CHF 80'000.-, est accepté par 37 voix contre 2.

- H) Changement des mobiliers Chancellerie, Contrôle des habitants et Police municipale, pour un montant de CHF 110'000.-

**DECISION** : le changement des mobiliers Chancellerie, Contrôle des habitants et Police municipale, pour un montant de CHF 110'000.-, est accepté par 36 voix contre 3.

**I) Réfection de l'installation audio et vidéo de la Salle du Conseil de Ville, pour un montant de CHF 60'000.-**

**Mme Florine Jardin**, PCSI, consciente de la nécessité de renouveler l'équipement de cette salle, relève que le coût ne prévoit pas de micros individuels ni de système de vote électronique. Le nouvel équipement n'offrira donc que peu de changement et Mme Jardin estime que la Ville devrait améliorer ce local. Aussi, elle suggère une réflexion complémentaire pour inclure micros et système de vote électronique et souhaite la garantie du Conseil communal que la rénovation prévue pourra être complétée par d'autres installations, le cas échéant. Dans ce cas, son groupe acceptera l'investissement.

**M. Damien Chappuis**, maire, souligne la vétusté de l'équipement actuel qui mérite d'être renouvelé. Les aménagements supplémentaires devraient faire l'objet d'une intervention au Conseil de Ville. A titre de comparaison, M. Chappuis informe que l'installation du vote électronique dans la Salle du Parlement a coûté quelque Fr. 300'000.-. Il invite donc à accepter la présente dépense et à déposer une intervention.

**DECISION** : la réfection de l'installation audio et vidéo de la salle du Conseil de Ville, pour un montant de CHF 60'000.-, est acceptée par 34 voix contre 7.

**J) Mise en place d'un Système de Contrôle Interne - SCI - au sein de l'administration communale, pour un montant de CHF 50'000.-**

**Mme Tania Schindelholz**, Alternative de gauche, rapporte que cette dépense interpelle son groupe, raison pour laquelle elle souhaite un complément d'information, vu que ce crédit concerne le personnel. Le SCI impactera-t-il les processus de travail et comprend-il des contrôles spécifiques ?

**M. Damien Chappuis**, maire, précise que cet outil ne servira pas à contrôler les employés. Il découle d'une requête récurrente de la fiduciaire et n'engendre pas de charge de travail supplémentaire. En place aux Services industriels depuis quelques années, il procure de nombreux avantages, offrant des processus opérationnels et décisionnels clairs et transparents pour garantir le suivi financier et non du personnel. Il permet également de détecter des erreurs ou des nuisances en amont, avant que les problèmes ne deviennent trop conséquents.

**DECISION** : la mise en place d'un Système de Contrôle Interne - SCI - au sein de l'administration communale, pour un montant de CHF 50'000.-, est acceptée par 35 voix contre 2.

**K) Remplacement d'un véhicule technique par un nouveau véhicule électrique, pour un montant de CHF 80'000.-**

**DECISION** : le remplacement d'un véhicule technique par un nouveau véhicule électrique, pour un montant de CHF 80'000.-, est accepté par 38 voix contre 2.

**L) Achat d'un véhicule électrique pour le personnel de l'Hôtel de Ville, pour un montant de CHF 35'000.-**

**DECISION** : l'achat d'un véhicule électrique pour le personnel de l'Hôtel de Ville, pour un montant de CHF 35'000.-, est accepté par 37 voix contre 3.

**M) Remplacement du GPS pour les relevés sur le terrain, pour un montant de CHF 34'000.-**

**M. Pierre Chételat**, PLR, demande si une adaptation de l'actuel GPS est possible, au lieu d'un remplacement. S'interrogeant également sur la technologie adoptée et l'éventuelle obsolescence du futur appareil, M. Chételat souligne l'utilité de cet appareil pour les permis de construire, qui ne nécessitent cependant pas tous le contrôle des gabarits par GPS. Par ailleurs, l'outil requiert des abonnements à hauteur de quelque Fr. 2'500.- par année. A son sens, la Commune pourrait mandater un géomètre pour ce genre de contrôle, raison pour laquelle il refusera ce crédit.

**M. Ernest Borruat** indique que cet appareil est utilisé à d'autres fins, notamment les contrôles en cours de construction ou le marquage des routes. De plus, de nombreux éléments sont géoréférencés grâce au GPS, notamment les arbres. Le nouveau modèle sera compatible 3G et 4G et représente l'outil de base d'un collaborateur. Sa sous-traitance serait bien plus onéreuse que son achat.

**DECISION** : le remplacement du GPS pour les relevés sur le terrain, pour un montant de CHF 34'000.-, est accepté par 31 voix contre 5.

**N) Aménagement d'un sentier de la biodiversité, pour un montant de CHF 70'000.-**

**DECISION** : l'aménagement d'un sentier de la biodiversité, pour un montant de CHF 70'000.-, est accepté par 36 voix contre 5.

**O) Aménagement d'un fitness urbain, pour un montant de CHF 50'000.-**

**DECISION :** l'aménagement d'un fitness urbain, pour un montant de CHF 50'000.-, est accepté par 38 voix contre 2.

**7. CRÉDIT-CADRE DE CHF 2'100'000.- HT DES SERVICES INDUSTRIELS POUR LA RÉALISATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES À DELÉMONT**

**Mme Murielle Macchi-Berdat** présente ce crédit consistant à répartir sur cinq ans un investissement de 2.1 millions de francs pour la construction de centrales photovoltaïques, selon les opportunités. Ce genre de financement assure une forte réactivité en cas de projet de centrales, pour les besoins de la Ville, lors d'autoconsommation pour un consommateur unique ou lors d'autoconsommation pour un regroupement, le surplus éventuel étant réinjecté dans le réseau. Le Conseil communal compte poursuivre le développement du potentiel solaire à Delémont, notamment par les communautés RCP (regroupement dans le cadre de la consommation propre). Chaque modèle garantit l'autofinancement par la vente de l'énergie produite, soit par autoconsommation sur le site de production, soit par la vente de l'énergie par les produits Topaze et Ambre. La puissance des installations ne dépassera pas 35 kWh, alors que la construction d'une plus grande centrale nécessitera un crédit spécifique.

**Mme Magali Rohner**, Alternative de gauche, émet une remarque sur le message, bien que ne l'ayant pas fait en commission, concernant en particulier la volonté du Conseil communal de réduire le nombre de messages lorsque la majorité évidente est de toute façon d'accord. Si elle comprend l'intention d'alléger une charge de travail et d'être plus réactif, elle estime que la rédaction aurait pu être plus fine. En effet, préjuger de la majorité évidente s'agissant d'un crédit lui semble déplacé. Le groupe soutient sans réserve le présent crédit mais invite le Conseil communal à éviter de tels propos.

**Mme Murielle Macchi-Berdat** accepte cette remarque et en prend note.

**DECISION :** le crédit-cadre de CHF 2'100'000.- HT des Services industriels pour la réalisation de centrales photovoltaïques à Delémont est accepté par 38 voix contre 3.

**8. CRÉDIT-CADRE DE FR. 1'910'000.- POUR LE FINANCEMENT DE LA PREMIÈRE PHASE DU REDÉPLOIEMENT DU CENTRE D'ENTRETIEN DES TRAVAUX PUBLICS, SOIT L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE 3'292 M<sup>2</sup> À LA RUE DE LA COMMUNANCE ET LA CONSTRUCTION À COURT TERME D'UNE NOUVELLE SERRE**

**M. Ernest Borruat** indique que les techniques de travail actuelles, fortement mécanisées, nécessitent des véhicules et machines que la Voirie entrepose à divers endroits, faute d'espace à la Communance. Le crédit prévoit l'acquisition d'une surface adjacente de 3'292 m<sup>2</sup>, y compris le bâtiment érigé, la rénovation de la serre, hors d'usage depuis 2018, et les études visant le fonctionnement de la Voirie. Les besoins à moyen terme seront également évalués. Un droit d'emption pour une extension future est prévu, au cas où les études menées dans ce crédit en démontrent la nécessité. Par ailleurs, la construction d'une déchèterie impliquera probablement une baisse des effectifs à plus long terme, qui pourrait inciter la Ville à renoncer à ce droit. Pour l'heure, elle doit pouvoir disposer de ce terrain pour débiter les études dont l'achèvement est prévu fin 2024. Ce droit d'emption n'entraîne aucune obligation de poursuivre l'extension et n'a pour but que de préserver des droits d'acquisition à moyen terme pour répondre aux besoins avérés de la Voirie ou à ceux d'autres unités communales.

**M. Michel Rottet**, UDC, informe qu'il ne s'opposera à aucun crédit, vu qu'ils seront, à son avis, de toute façon acceptés par le Conseil de Ville. Toutefois, la situation actuelle devrait inciter à plus de retenue en prévision des recettes fiscales inférieures dès 2021. Son groupe s'opposera à toute augmentation d'impôt et, si nécessaire, recourra au référendum.

**DECISION :** le crédit-cadre de Fr. 1'910'000.- pour le financement de la première phase du redéploiement du centre d'entretien des travaux publics, soit l'acquisition d'une parcelle de 3'292 m<sup>2</sup> à la rue de la Communance et la construction à court terme d'une nouvelle serre est accepté par 39 voix contre 2.

**9. CRÉDIT-CADRE 2021-2027 DE CHF 1'514'000.- HT DES SERVICES INDUSTRIELS POUR LE DÉPLOIEMENT DU SMART-METERING SELON LES OBLIGATIONS DE LA LÉGISLATION FÉDÉRALE**

**Mme Murielle Macchi-Berdat** indique que, à la demande de la Confédération, les compteurs électriques devront pouvoir transmettre le profil du consommateur au quart d'heure près le lendemain de la

consommation. Le déploiement progressif du smart-metering se déroulera jusqu'en 2027. Mme Macchi-Berdat relève les défis de ce projet, en matière de technologie digitale, de cybersécurité et de protection des données, notamment. Une réflexion est en cours depuis 2017 avec SACEN, qui regroupe dix distributeurs du Jura et du Jura bernois. En dépit du nombre de compteurs ainsi concernés (35'000), des économies d'échelle et une force de travail ne sont possibles qu'en collaboration avec d'autres distributeurs, entre autres pour le domaine de la cybersécurité ou les interfaces à proposer aux consommateurs, d'où la création d'une société réunissant plusieurs distributeurs (Jura, Berne, Fribourg, Vaud et Valais) au Conseil d'administration de laquelle SACEN sera représentée. L'autonomie communale en matière de prestations et de services sera préservée. Par ce partenariat, les appels d'offres prévoiront des conditions concernant l'hébergement des données en Suisse et leur protection selon les critères de la Confédération. Par ailleurs, le smart-metering engendrera des coûts récurrents dans le compte de fonctionnement des SID atteignant quelque Fr. 100'000.- par année, selon le déploiement des compteurs. L'autofinancement est garanti par les bases légales fédérales, les coûts pouvant être imputés à la rémunération pour l'utilisation du réseau.

**M. Christophe Badertscher**, PS, met en évidence le défi de ce projet, considérant la cybersécurité et la protection des données, sujets sensibles que l'Exécutif a traités avec toute la rigueur qui s'impose. Quant à l'intérêt d'opter pour le smart-metering, il découle d'une obligation fédérale mais représente aussi un excellent outil de sensibilisation à la consommation énergétique, permettant de lutter contre le changement climatique. Ce système fournit de nombreuses informations sur la consommation d'énergie et servira à déterminer des mesures visant la réduction de la consommation énergétique. De plus, s'il était destiné antérieurement à des spécialistes, il s'adresse désormais aussi à la population. Soulignant l'intérêt que représentent les modèles basés sur l'autoconsommation, pour les entreprises actuellement ou pour des quartiers dans le futur, M. Badertscher informe que son groupe soutiendra ce crédit, non pas parce qu'il découle d'une obligation fédérale mais parce que le smart-metering est un outil utile à la transition écologique, contribuant à plus de sobriété et de durabilité, tout en saluant la collaboration créée avec d'autres services industriels.

**Mme Magali Rohner**, Alternative de gauche, relève la réflexion sur le smart-metering menée depuis 2017 et le projet développé par les partenaires de La Charte. Si les garanties des Services industriels s'agissant de la protection des données lui semblent suffisantes, elle s'interroge sur la réelle nécessité d'installer le smart-metering. Connaître en temps réel sa consommation d'énergie ou d'eau implique une forte augmentation de l'utilisation du réseau, notamment la 5G, devenant ainsi indispensable. D'autre part, elle s'interroge sur la durée de vie des compteurs, tout en soulignant que les technologies complexes génèrent de grandes quantités de déchets difficilement recyclables. Le groupe Alternative de gauche a donc la liberté de vote sur ce crédit.

**M. Christophe Günter**, PLR, indique que ce crédit découle d'une modification du système de mesurage des compteurs électriques, imposée par une obligation légale. La Ville ne peut donc pas s'y soustraire mais peut décider de la mise en œuvre d'une procédure pour l'obtention des données exigées. M. Günter met en exergue l'attention qu'ont portée les Services industriels à ce dossier, en collaboration avec d'autres distributeurs, pour développer une solution adaptée aux exigences fédérales. Le système est réfléchi sur les plans technique et financier, avec un autofinancement garanti par les bases légales fédérales. Pour ces raisons, le groupe PLR acceptera ce crédit.

**M. Marc Ribeaud**, PS, demande si les équipements, prévus pour du mesurage, pourraient aussi être utiles pour du délestage sélectif. Correspondent-ils à des interrupteurs potentiels ?

**M. Michel Friche**, PLR, souhaite savoir si la 4G suffira pour ce projet ou si le recours à la 5G est envisagé.

**Mme Sophie Chevrey-Schaller**, PCSI, salue la démarche de collaboration entreprise par les Services industriels, de même que la prise en compte des risques, notamment ceux liés à la cybercriminalité. Soutenant le crédit, le groupe regrette l'absence d'information dans le message concernant les prestations à déployer auprès des citoyens, contribuant à une meilleure prise de conscience de leur impact écologique. Aussi, le groupe souhaite qu'une application permettant de consulter en temps réel sa propre consommation soit prévue dès le démarrage du projet.

**M. Jérôme Corbat**, Alternative de gauche, s'inquiète de l'utilisation future de ces données, en justice par exemple. Ainsi, si l'approche paraît intéressante, ses répercussions l'interpellent. Il s'abstiendra donc de voter.

**M. Christophe Badertscher**, PS, met en évidence l'utilité des compteurs pour le suivi des consommations et une prise de conscience. Ces appareils, comme tout équipement, génèrent effectivement des déchets électroniques mais le projet dans sa globalité rend la démarche intéressante. Il ne s'agit pas ici de "gadget" mais d'un outil visant une meilleure gestion de l'énergie.

**Mme Murielle Macchi-Berdat** comprend la crainte du groupe Alternative de gauche envers le smart-metering, avec lequel la Ville table sur une baisse de consommation de 5 % seulement. Bien que cette baisse soit faible, elle est appréciable surtout en hiver. Pour la transmission de données, la 4G suffira vu que le

Conseil communal opte pour une solution économique, générant des coûts de fonctionnement raisonnables. En revanche, si un citoyen souhaite une prestation plus précise, elle devra lui être facturée. De plus, les Services industriels prévoient une interface simple, présentant les informations essentielles, et utilisable sur ordinateur ou smartphone. A noter que le big data offre des options poussées, allant bien au-delà des exigences de la Confédération. Répondant à M. Ribeaud, Mme Macchi-Berdar informe que la technologie actuelle ne permet pas de stocker de l'énergie sur le réseau. Le surplus est éjecté. Aussi, connaître le profil des consommateurs permettra d'ajuster l'énergie en continu sur le réseau et de proposer aux consommateurs des produits selon leur type de consommation, tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement. Elle réitère l'importance qu'accordent les Services industriels à la protection des données, avec l'hébergement des données sur territoire suisse. Le crédit s'étalera sur sept ans, les Services industriels ne souhaitant pas se précipiter dans cette nouvelle technologie, au contraire d'autres distributeurs.

**DECISION** : le crédit-cadre 2021-2027 de CHF 1'514'000.- HT des Services industriels pour le déploiement du Smart-metering selon les obligations de la législation fédérale est accepté par 30 voix contre 4.

**10. CRÉDIT DE FR. 212'000.- POUR L'ORGANISATION D'UN CONCOURS DE PROJETS POUR UNE NOUVELLE PASSERELLE RELIANT LE CENTRE-VILLE AU SECTEUR GARE SUD**

**M. Ernest Borruat** relève la vétusté de l'actuelle infrastructure et sa dangerosité. Son remplacement entraînera son déplacement vers les quais de la gare pour être mieux alignée sur l'axe nord-sud de mobilité douce prévue dans le secteur. Le déplacement permettra d'étudier les accès directs aux quais no 2 et 3 de la gare, comme dans de plus grandes villes. La future passerelle sera différente puisque le Conseil communal entend autoriser sa traversée aux cyclistes également, qui devront toutefois descendre de leur vélo. Les milieux associatifs seront consultés en ce qui concerne les besoins et les spécificités des différents modes de mobilité douce. En dernier lieu, M. Borruat indique que ce projet de passerelle est inclus dans le projet d'agglomération de 3<sup>e</sup> génération, qui ne pourra pas être retardé, afin de bénéficier des subventions.

**M. Pierre Brulhart**, PS, confirme la dangerosité de cette passerelle, surtout en hiver, tout en relevant les déchets la jonchant. Elle n'est pas facile d'accès, pour les personnes âgées en particulier, et son remplacement est nécessaire. Toutefois, si l'organisation d'un concours a généré des discussions au groupe socialiste, ce dernier relève qu'il sera utile pour déterminer sa jonction au nord et au sud. Par ailleurs, l'accès direct aux quais de la gare semble essentiel. En outre, pour garantir le transit, le maintien de la passerelle actuelle s'impose durant la presque totalité des travaux de construction de la nouvelle infrastructure.

**M. Jude Schindelholz**, PS, estime que descendre de son vélo nuit à l'intérêt de la passerelle en termes de vitesse de déplacement, alors que ce mode de déplacement doit être privilégié.

**M. Ernest Borruat** confirme que toutes les mesures seront prises pour tenter de rendre cette passerelle accessible aux vélos sans en descendre, ce qui nécessitera un dimensionnement des accès.

**DECISION** : le crédit de Fr. 212'000.- pour l'organisation d'un concours de projets pour une nouvelle passerelle reliant le Centre-ville au secteur Gare Sud est accepté par 39 voix, sans avis contraire.

**11. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.13/20 - "APPLIQUONS DES CRITÈRES D'ADJUDICATION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE", PS, M. MAËL BOURQUARD**

**M. Maël Bourquard**, PS, met en évidence l'importance qu'a pris le développement durable ces dernières années. Il répond aux besoins des générations présentes sans compromettre les possibilités des générations futures de satisfaire leurs propres besoins et choisir leur mode de vie. Les aspects écologiques, sociaux et économiques sont pris en considération. Le guide romand des marchés publics et le Département fédéral des finances décrivent les pistes pour le promouvoir. En particulier, le respect du développement durable peut être un critère d'adjudication dans les procédures de marchés publics. Pour les aspects écologiques ou environnementaux, la loi sur les marchés publics mentionne explicitement le caractère écologique comme exemple de critère d'adjudication. S'il n'est pas monétaire, il peut avoir un impact sur les coûts. En effet, une acquisition plus onéreuse peut s'avérer la solution la plus avantageuse compte de tenu de la durée de vie de l'objet et sa consommation énergétique, par exemple. Pour les aspects sociaux, ne pas respecter les normes sociales minimales constitue un motif légal d'exclusion des soumissionnaires. En effet, une entreprise qui offre un prix plus bas suite à la violation de ces normes doit être pénalisée par rapport à un concurrent qui les respecte. Pour les aspects économiques, la mise en concurrence des soumissionnaires ne doit pas induire des prix cassés. Au lieu de considérer le prix d'achat comme critère monétaire, les coûts complets du cycle de vie de la prestation ou de l'objet devraient être pris en compte. Vu la crise sanitaire, la Ville doit jouer son rôle d'investisseur pour favoriser l'activité économique, par des investissements

responsables et durables. Renforcer le développement durable incitera les entreprises locales à devenir écologiquement plus responsables, notamment avec une certification et une labellisation, et à mettre en place une politique sociale d'entreprise ambitieuse, sans péjorer les intérêts économiques et financiers. La promotion du développement durable par la Ville permettra aux services d'investir dans des achats plus responsables et plus locaux. En dernier lieu, M. Bourquard relève que l'application de ce genre de critères encouragera la formation et la réinsertion professionnelle, évitera le dumping salarial et la sous-traitance illégale et défendra l'égalité homme-femme. De même, elle contribuera à limiter les émissions des gaz à effet de serre, à utiliser les ressources de façon rationnelle, à réduire les déchets et à créer des circuits courts, tout en favorisant l'économie locale. Tous les coûts du cycle de vie des objets et des prestations doivent être pris en considération.

**M. Ernest Borruat** indique que ce critère est déjà pris en compte lors des adjudications et doit être renforcé, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat. Par ailleurs, la Ville a d'ores et déjà ratifié les standards achats responsables et bâtiments de Swissenergy. Elle a également adhéré à l'Association suisse pour des quartiers durables liée à *One planet living*. Le développement des projets Gare sud ou Archebusiers en tient également compte. En outre, le nouveau droit sur les marchés publics entrant en vigueur début 2021 confère des pouvoirs adjudicateurs aux notions de développement durable. Aussi, l'Exécutif est favorable à cette motion et prendra note des adaptations du droit fédéral en matière de marchés publics et d'adjudications. Les critères seront revus, avec un renforcement de l'aspect durabilité en particulier.

**DECISION :** la motion 5.13/20 - "Appliquons des critères d'adjudication de développement durable", PS, M. Maël Bourquard est acceptée par 29 voix contre 6.

**12. RÉPONSE AU POSTULAT 4.01/20 - "POUR LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DES AÎNÉS. (DELÉMONT, UNE VILLE OÙ IL FAIT BON PRENDRE SA RETRAITE.)", PLR, M. MICHEL FRICHE**

**Mme Esther Gelso** indique que la part des aînés en Suisse représentera plus de 20 % de la population en 2025, ce qui impactera la vie sociale, culturelle et économique. Sur la base de ce constat, le Conseil communal prévoit de compléter l'offre existante (hôpital, EMS, prise en charge UVP, centre de jour, service de soins à domicile, infrastructure et mobilité douce, soutien communal aux associations qui leur sont dédiées, entre autres). Son volume confirme que l'intégration des seniors est respectée. La Ville porte une attention particulière à l'amélioration de ses infrastructures et à la qualité de vie de ses citoyens. Toutefois, elle envisage la mise en place d'actions en faveur des aînés :

- réflexion visant une meilleure information/communication sur le site internet pour faire connaître les prestations existantes ;
- mise à jour du plan canicule grâce à la plate-forme d'entraide liée à la Covid ;
- actions sur l'intégration et la préparation à l'âge de la retraite ;
- création d'un espace de rencontre intergénérationnel notamment ;
- soutien visant une meilleure qualité de vie par le maintien à domicile aussi longtemps que possible ;
- soutien à une offre en loyer modéré et en logements adaptés et protégés en suffisance ;
- mise en évidence des cours organisés en collaboration avec les associations ;
- développement d'un partenariat avec la Valse du temps pour soulager les proches aidants.

Les commissions communales concernées seront aussi appelées à enrichir le débat et une démarche participative par quartier est déjà prévue en prévision de l'ouverture d'une plate-forme d'échanges de services, avec le soutien de Caritas. Finalement, un rapport, utilisé comme outil de travail et en cours de préparation, servira à regrouper toutes les informations quant aux différentes prestations et offres proposées aux seniors. Il servira de base à la politique des aînés.

**13. RÉPONSE AU POSTULAT 4.02/20 - "PROJET PILOTE DE TARIFICATION DE LA MOBILITÉ À DELÉMONT", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER**

**M. Ernest Borruat** rappelle que la Ville a déposé un dossier de candidature à l'Ofrou pour mener des expériences tests, qui pourraient débiter en 2021. Son objectif consiste à encore mieux desservir des zones qui ne le sont pas encore ou à apporter des élargissements dans le cadre horaire des moyens de transports publics, dont le financement serait assuré par l'affectation de tout ou partie des revenus du stationnement. Le projet pourrait également se dérouler par l'intermédiaire du Réseau des villes de l'Arc jurassien, Delémont et quatre autres villes étant retenues pour le projet pilote visant le renforcement de l'attractivité des centres urbains par la réduction de la mobilité pendulaire. Les actions prévues consistent à examiner l'enjeu de la mobilité des personnes et des marchandises selon une double logique environnementale et économique, définir un lieu d'expérimentation pour tester la solution à consolider grâce à des ateliers de travail, selon une logique transversale entre services et, en finalité, intégrer des solutions dans l'agenda politique des communes.

#### 14. RÉPONSE À LA MOTION 5.03/20 - "BRUITS ROUTIERS : SI ON TENTAIT DE METTRE LES BŒUFS DEVANT LA CHARRUE", PS, M. MARC RIBEAUD

**M. Ernest Borruat** indique que la route de Porrentruy et le faubourg des Capucins ont fait l'objet d'une étude pour mettre en place des mesures en faveur de la mobilité douce et assainir les infrastructures souterraines ainsi que le bruit routier. Pour que la Ville puisse organiser l'essai de réduction de la vitesse demandé par la motion, le Service des infrastructures exige une expertise afin de valider la mesure. Aussi, le Service UETP a dû mandater un bureau habilité pour établir l'expertise, réaliser des comptages de trafic et établir un plan des mesures en matière de signalisation notamment, dossier que le service cantonal a préavisé favorablement. Toutefois, il précise que les essais en matière de signalisation peuvent se faire sur une durée maximale de 12 mois et que les restrictions de circulation doivent faire l'objet d'une publication dans le Journal officiel et d'un arrêté d'approbation, processus sujet à opposition. Il souhaite être informé des résultats de l'essai mené. La limitation à 30 km/heure de manière étendue sur les réseaux communaux s'entend généralement sous la forme d'une limitation zone 30, qui devra être abordée clairement en cas de mise en place définitive de la limitation. Comme le remarque le Canton, il n'est pas usuel de mettre en place sur un réseau communal, et sur une route de ce type, une limitation à 30 km/h qui ne s'intègre pas dans une zone 30. Pour ces raisons, le Service des infrastructures émet des réserves à ce sujet. De plus, si la mise en place de cet essai implique une dérogation au Plan directeur des déplacements, cette route étant collectrice avec une vitesse autorisée à 50 km/h, cela pourra poser des problèmes en cas d'opposition. En outre, s'agissant de la signalisation, cette mesure présentera des incohérences puisque des rues riveraines resteront limitées à 50 km/h. La suite de la procédure sera la suivante :

- validation de la procédure par le Conseil communal ;
- publication dans le Journal officiel début 2021 ;
- séances de conciliation avec les éventuels opposants ;
- décision du Conseil communal sur les oppositions ;
- transmission du dossier au Service des infrastructures pour l'obtention de l'arrêté d'approbation ;
- mise en place de la mesure ;
- réalisation des comptages du trafic et des mesures de bruit ;
- établissement d'un rapport.

**M. Marc Ribeaud**, PS, se dit surpris étant donné le dépôt de motions similaires dans de grandes villes où des essais ont été réalisés avec l'approbation cantonale, qui a favorisé ce type d'essai. Parallèlement, l'Office fédéral de l'environnement a publié une nouvelle évaluation de ce type de projet de laquelle ressortent les bénéfices d'une vitesse de 30 km/h, en termes de réduction de bruit routier, de fluidité du trafic et de freinages et d'accélération diminués, nuisances qu'un revêtement phonoabsorbant n'influencera pas. Le service fédéral préconise pour l'essai une simple signalisation sans aménagement routier particulier. M. Ribeaud est d'avis que le Canton ne facilite pas la démarche demandée, malgré les plaintes de la population.

**M. Ernest Borruat** confirme les mesures prises par d'autres villes, en particulier durant la pandémie. Toutefois, ces actions ont fait l'objet de fortes oppositions, notamment à Fribourg, qui se voit contrainte d'appliquer le processus décrit plus haut pour pouvoir effectuer des tests de limitation de vitesse. Le Conseil communal ne peut donc pas se soustraire à la procédure cantonale, bien que compliquée.

#### 15. ELECTION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 2021

##### Présidence

**Mme Suzanne Maitre-Schindelholz**, PCSI, propose la candidature de Mme Florine Jardin à la présidence du Conseil de Ville 2021.

**DECISION : Mme Florine Jardin est élue Présidente du Conseil de Ville 2021 par 39 voix.**

**Mme Florine Jardin** : Monsieur le Président, chers Collègues,

Après trois années passées au sein du Conseil de Ville et de son Bureau, vous me confiez la présidence. Je vous en remercie ainsi que mon groupe. Un mot également pour mon prédécesseur dont je salue le travail. Je pense aussi à l'investissement des autres membres du Bureau, de la Chancellerie et du Conseil communal. Je n'oublie pas non plus l'engagement de vous tous, Conseillers de Ville.

L'année passée, je participais à une courte formation sur la rédaction d'un discours. Génial, pleine de bonnes intentions, je me disais que j'allais vous préparer un truc d'enfer. Résultat des courses, une année après, je retiens surtout que l'enfer est pavé de bonnes intentions... Histoire d'éviter, année de mon élection, une catastrophe oratoire, en plus de cette pandémie, je me suis dit que je partagerais avec vous, simplement, ce que signifie, pour moi, d'être élue à la présidence du Conseil de Ville.

Etre élue à la présidence, c'est être la première Citoyenne de la Ville - ville que j'affectionne, dans laquelle je suis née et j'ai grandi et que je suis fière de représenter. C'est être la 9<sup>ème</sup> femme présidente depuis l'entrée en souveraineté du canton - femmes delémontaines que je suis également ravie de représenter sur le plan politique. Etre première Citoyenne de la Ville est un honneur. Un honneur, parce que je me vois nantie de nouvelles responsabilités pour lesquelles je mesure la confiance témoignée. Cet honneur, il s'accompagne d'humilité. Humilité, parce que la présidence n'est finalement qu'un mandat annuel qui intervient, en principe et logiquement après avoir gravi les échelons du Bureau.

La présidence, c'est aussi mener les débats. Novice en politique, je vous remercie d'avance de votre indulgence et, de grâce, évitez-moi les motions d'ordre à la pelle. Bien sûr, toute ressemblance avec des faits ayant existé est purement fortuite. La présidence, c'est aussi faire preuve de pragmatisme et d'efficacité, de respect et de tolérance, des valeurs qui me sont chères, sans oublier l'intérêt commun, fondamental en politique. Voilà le sens dans lequel j'envisage d'assumer ma nouvelle fonction. En attendant de vous retrouver en 2021, je vous remercie et vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, des fêtes de fin d'année les plus lumineuses possibles. Merci et surtout prenez soin de vous !

### **1<sup>ère</sup> vice-présidence**

**M. Maël Bourquard**, PS, propose la candidature de Mme Gaëlle Frossard à la 1<sup>ère</sup> vice-présidence du Conseil de Ville 2021.

**DECISION : Mme Gaëlle Frossard est élue à la 1<sup>ère</sup> vice-présidence du Conseil de Ville 2021 par 39 voix.**

### **2<sup>e</sup> vice-présidence**

**M. Grégoire Mertenat**, PDC-JDC, propose la candidature de M. Khelaf Kerkour à la 2<sup>e</sup> vice-présidence du Conseil de Ville 2021.

**DECISION : M. Khelaf Kerkour est élu à la 2<sup>e</sup> vice-présidence du Conseil de Ville 2021 par 39 voix.**

### **Scrutateur 1**

**M. Pierre Chételat**, PLR, propose la candidature de M. Pascal Domont au poste de scrutateur 1 du Conseil de Ville 2021.

**DECISION : M. Pascal Domont est élu au poste de scrutateur 1 du Conseil de Ville 2021 par 39 voix.**

### **Scrutateur 2**

**Mme Céline Robert-Charrue Linder**, Alternative de gauche, propose la candidature de Mme Magali Rohner au poste de scrutateur 2 du Conseil de Ville 2021.

**DECISION : Mme Magali Rohner est élue au poste de scrutateur 2 du Conseil de Ville 2021 par 39 voix.**

**M. Rémy Meury**, président : Madame la Présidente élue, Mesdames et Messieurs,

Je tiens en premier lieu à remercier toutes les personnes qui se sont exprimées lors de la présentation des candidatures au Bureau et qui ont eu des mots fort sympathiques à mon égard et avec un humour que j'ai apprécié. Mes prédécesseurs, et des connaissances ayant eu cet honneur, m'avaient dit qu'une année présidentielle était une année particulière. Je peux vous dire qu'elle a été extraordinaire, au sens qu'elle est sortie de l'ordinaire. Je m'étais préparé à assumer un certain nombre de représentations pour la Ville, je n'en ai eu qu'une seule en tout et pour tout, en février.

Ensuite, il a fallu prendre des décisions quant à l'annulation de trois séances. Puis aux conditions dans lesquelles nous allions nous réunir. Outre le port du masque, ce sont finalement trois lieux différents qui auront accueilli notre autorité. La Salle du Conseil de Ville officielle à l'Hôtel de Ville, la Salle St-Georges et à présent la Halle des Expositions. Pour prendre toutes ces décisions, j'ai pu m'appuyer sur les autres membres du Bureau ainsi que sur les représentantes de la Chancellerie que je tiens à remercier une première fois. La dernière décision commune en date étant la suppression du repas qui aurait dû suivre la présente séance.

Les séances qui ont eu lieu, pour rattraper le temps perdu, se sont allongées pour atteindre quasiment à chaque fois une durée de trois heures, au-delà parfois même. Comme nous n'y sommes pas encore, j'en profite. Je me réjouissais de proposer au Bureau, à votre intention, des visites tant sociales qu'économiques

de lieux importants dans notre ville, dans l'un ou l'autre des thèmes. Je n'ai jamais eu l'occasion de les formuler, l'idée devant être abandonnée à cause de ce maudit virus. Cette pandémie a eu d'autres effets encore. L'irritabilité accrue de certaines personnes s'est manifestée clairement, et je ne parle pas de notre autorité naturellement, une irritabilité accrue donc, surtout si les personnes en question avaient à la base, naturellement, comme moi, un sale caractère.

Je ne peux en cette fin d'année présidentielle que souhaiter que tout ira mieux d'un point de vue sanitaire pour les deux futures présidentes, que je félicite pour leur élection tout comme les trois autres membres du bureau. Je signale et salue au passage que ce sera un Bureau à majorité féminine. J'espère sincèrement qu'elles ne vivront pas une année similaire à la mienne. Je ne m'en plains pas, elle est passée si vite, mais je ne souhaite à personne une telle expérience.

Outre cet aspect somme toute très secondaire, cette pandémie fait que les défis qui s'annoncent sont nombreux pour les collectivités publiques, et ceci à moyen terme pour le moins. Le compromis helvétique si souvent cité en exemple devra se réaliser souvent si l'on veut que l'on relance l'économie, pour sauver d'abord les emplois et éviter une catastrophe sociale majeure. Il ne faudra pas chercher des boucs émissaires en prétendant faire appel à des actes solidaires de leur part. L'économie privée a besoin aujourd'hui plus que jamais de services publics forts pour la soutenir et l'aider à se relever. Ce matin, j'ai entendu M. Vincent Ducrot, directeur des CFF, donc pas un gauchiste, qui annonçait une perte probable de 600 millions en 2021, et sans doute autant, si ce n'est plus, en 2022 pour l'ancienne régie fédérale. Il a conclu ses propos en indiquant que ce n'était pas dramatique du tout car on doit se projeter dans un avenir de 30 à 40 ans si l'on veut prendre les bonnes décisions aujourd'hui. C'est une vision à laquelle j'adhère sans hésiter. L'immédiateté imposée par la grande finance ces deux dernières décennies ne doit plus être d'actualité.

Je termine en vous remerciant toutes et tous pour votre activité dans cette autorité. Je remercie en particulier celles et ceux d'entre vous que j'ai eu le plaisir de côtoyer davantage que les autres au sein du Bureau. Je pense à mes prédécesseurs Olivier et Christophe. Mais aussi à Kathleen, Jean-Paul, Khelaf, Pascal et naturellement à Gaëlle et Florine que je félicite encore pour leur élection aux deux prochaines présidences de la législature. Je remercie aussi la Chancelière Edith Cuttat Gyger, et la vice-chancelière Nadia Maggay, sur qui nous avons toujours pu compter pour apporter les réponses aux questions qui se posaient à nous en matière d'obligations et d'organisation du Conseil de Ville, notamment. Je souhaite bon vent à la Ville de Delémont, ma ville, et tant qu'à faire, bienvenue à Moutier, ville amie s'il en est.

**Mme Tania Schindelholz**, Alternative de gauche, remercie M. Rémy Meury pour son engagement politique durant l'année 2020, tant sur les plans communal que cantonal et lui souhaite bonne continuation dans ses futures démarches politiques.

**Mme Florine Jardin**, PCSI, remercie M. Rémy Meury pour son année de présidence et lui remet un cadeau.

## 16. **DIVERS**

**M. Rémy Meury**, président, informe que le groupe Nicaragua met en vente son traditionnel calendrier dont les rentrées sont utilisées pour financer des actions en faveur de la ville de La Trinidad.

### **A été déposée**

- **question écrite 2.12/20** - "Trafic de drogue et crime organisé : quelle est la réalité à Delémont ?", PLR, M. Michel Friche

La séance est levée à 22 h 15.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Rémy Meury

Nadia Maggay